

Objet de l'enquête : Projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine du Site Patrimonial Remarquable d'Ernée.

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° AA-2024-002 en date du 09 avril 2024
 M. le Président de la Communauté de Communes de l'Ernée, Gilles LIET
 M. le Préfet de :

Président de la commission d'enquête - Commissaire enquêteur :

M. Marcel THOMAS qualité _____
 Membres titulaires : M. _____ qualité _____
 M. _____ qualité _____
 M. _____ qualité _____
 Membres suppléants : M. _____ qualité _____
 M. _____ qualité _____
 M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : dates d'ouverture : du 03 mai 2024 au 03 juin 2024
 aux jours et heures d'ouvertures habituels

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Siège de la Communauté de Communes de l'Ernée (CCE)

Autres lieux de consultation du dossier : Mairie d'Ernée

Registre d'enquête :

comportant _____ feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir

les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Communauté de Communes de l'Ernée, B.P. de la Querminais 53500 ERNÉE

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à :

la mairie d'Ernée et au siège de la Communauté de Communes de l'Ernée

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la

préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

le vendredi 03 mai 2024 de 9h30 à 12h30 à la CCE

le mardi 21 mai 2024 de 9h30 à 12h30 à la CCE

le lundi 03 juin 2024 de 14h30 à 17h30 à la CCE

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Vu le commissaire enquêteur
 Marcel THOMAS

N°	Date - Coordonnées	Observations	Signature
1	22 Mai 2024 N. et Mme J. SACTON Château de Surgoin 53500 Ernée	Nous avons commencé à lire les documents fournis. Nous reviens d'ores et ultérieurement les consulter.	
2	24 mai Xavier HORION Président Cyclocoop cyclocoop@proton.me	Dans le périmètre de site patrimonial remarquable, nous attirons l'attention d'assurer un minimum de stationnement cyclable. Cela peut prendre la forme de mobilier urbain de bon standing tel que ceux actuellement installés face à l'Hotel de ville. Pour les lieux remarquables et en mutation (ex = place Hazard) des solutions sobres et efficaces existent. A disposition pour développer. Soutait d'être notifié de la disponibilité du rapport - Merci.	
3	31.5.2024 J. et A. Salon Surgoin	- Dans le dossier d'enquête (Diagnostic urbain architectural et paysager - P 119) figurent des photos prises à l'hybride de notre propriété, sans autorisation préalable. - Les cartes font apparaître plusieurs arbres remarquables dans notre propriété. Toutefois, ce n'est pas assez précis pour savoir quels arbres sont concernés. Merci de nous en communiquer la liste (quand a-t-elle été établie?). - Nous demandons à nouveau la communication des dossier relatif à la constitution de la ZPPAUP en 2000 : études, notamment sur la délimitation du périmètre et le choix des sites enquête publique, décisions de conseil municipal et/ou de la communauté de communes. - Les documents soumis à cette enquête publique soulignent l'objectif de "Préserver	

Vu le commissaire enquêteur
 Marcel THOMAS

